

Resp. client:
N° commande:
N° client:
Pers. cont.: Valentin romain
Tél.: -
Fax: -
GSM: 0479/079.095
e-mail: romainmano@scarlet.be



OCB vzw
Member of OCB Group

ProKo.: LS35
N° rapport :
N° rapp. prov.: V6061794
Date: 15/09/2023

RAPPORT
2023

Client / Mandant :

valentin romain
des ardenes 63
6941 bomal

Département: ELE

PROVISOR RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT

(Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Energie

(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

IDENTIFICATION

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 590 TAFFAREL ALEXANDRE
Propriété. / exploit./gestionn.: Nom: VALENTIN ROMAIN Adresse: 6941 BOMAL
Installat. / respons. travaux: Nom: VALENTIN ROMAIN Adresse: 6941 BOMAL T.V.A.:
Adresse installation: VALENTIN ROMAIN AU DESSUS DES HANS 19 BOMAL Cabine HT - privée: NON
Type installation: unité d'habitation Appareil/Install. ID:
EAN nr.: N.C Gestionn. Rés.: ORES Compteur: 4191529-2016 Compteur nuit :

CONTROLE

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
Type: visite de contrôle (chap. 6.5)

Date installation: ☐ avant 01/10/1981 ☒ entre 01/10/1981 et 01/06/2020 ☐ entre 01/06/2020 et 01/06/2023 ☐ dès 01/06/2023

Dérogations: partie 8 du livre 1: appliqué et point 1 du sous-section 6.5.8.1: pas d'appliq.

Date: 15/09/2023 Contrôle suivant dans 60 mois, ou avant le 30/09/2028

Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.
Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

INSTALLATION

Présence tension: présente Raccordement: réseau souterrain Fourreau: placé Plaque d'isolat.: présente
Tension nominal: 3N400V Protection max.: 40A Protection princip.: 39A Interr. princip.: aut. GRD
Liaison comptage-coffre de repart.: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 16 mm²
Câble de raccordement au réseau: type câble: EXVB nombre conduct.: 4 section: 25 mm²
Prise de terre genre: individuelle accessibilité: en ordre
Électrode de terre: type: boucle section: 16 mm²
Interrupteur Diff.: général: 4p 40A/300mA supplémentaire: 4p 40A/300mA
Schéma unifilaire et plan de position: ☒ voir annexe ☐ références:
Exécutée conform. aux schémas et plan: en ordre État du matériel fixe ou - à pose fixe: en ordre
Installations spéciaux: ☐ photovoltaïque ☐ piscine ☒ sauna ☐ aliment. véhic. électrique ☐ -
Ne sont pas encore ☐ cuisine ☐ salle de bains ☐ chauffage central ☐ compteur de gaz ☐ compteur d'eau
placés: ☐ luminaires ☐ principale - ☐ supplémentaire liaison équipotentielle
Nombre de tableaux: 3 Nombre de circuits terminaux, incl. réserve: 24 + 1 + 9

TD BUANDERIE

19 X D2P2d 20A C / 2 X D4P4d 20A C / 2 X D2P2d 16A C / 1 X D2P2d 10A C

TD SOUS GENERALE

1 X D4P4d 25A C

TD SALLE TV

7 X D2P2d 16A C / 2 X D2P2d 20A C

RESULTATS

Résist. d'isolem. général: >11.31 MOhm

Résistance de dispersion: 20.61 Ohm

Bouton d'essai diff.: en ordre

Boucle de défaut: en ordre

Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre

Protection contre les chocs électriques:

contact direct: en ordre

contact indirect: en ordre

Protection contre la surintensité:

en ordre

Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre

CONSTATATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N Néant

I Néant

CONCLUSION

■ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer **au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus.**

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Pour le Directeur Technique,



Ir. G. Croes

CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRESLisez les prescriptions réglementaires par ce lien: https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf